

prohibé, à condition qu'on s'abstienne d'une trop grande pompe (canon 1108, § 3).

13. Les mariages entre catholiques et non catholiques doivent être célébrés hors de l'église. Toutefois, si l'ordinaire juge prudemment qu'il n'en peut être ainsi sans qu'il en résulte de plus grands maux, il peut dispenser de cette prescription pourvu que tout rite sacré autant que faire se peut (en particulier la célébration de la messe) soit écarté. \* \* \*

---

### LES FETES DE LA VICTOIRE

---

Les artistes démobilisés, convoqués par le syndicat d'initiative de Paris, ont arrêté l'ordre des fêtes de la victoire, dont la date n'est pas encore fixée.

On a prévu trois journées. La première consacrée aux 1,700,000 tués. Ce sera, sous l'arc de triomphe voilé de crêpe, la veillée des morts!

Le lendemain, le cortège des veuves, des orphelins, des grandes assemblées de la nation accompagnera au Panthéon les cendres des morts inconnus mêlés à la terre des champs de bataille.

La troisième journée, ce sera le retour des soldats par l'avenue de la Grande-Armée, les Champs-Élysées, la place de la Concorde, les boulevards, la place de la République. Sur le parcours, divers motifs rappelleront les spectacles et les aspects coutumiers de la guerre. Il y aura aussi l'évocation des villes martyres et des villages broyés, l'évocation du travail libérateur des ports, des ateliers où l'usure effrayante du front était chaque jour réparée. A cette troisième journée, les provinces françaises, en costumes, recevront, au jardin des Tuileries, l'Alsace et la Lorraine de retour au foyer.